Groupe James Combier – Libre Pensée de Saumur

Le 17 février 2009, nous avions le plaisir de vous annoncer l'acquittement du juge Tosti pour avoir refusé la présence d'un signe religieux dans un tribunal.

Dans les heures qui suivaient, nous apprenions que le professeur Franco Coppoli était sanctionné pour avoir refusé la présence d'un signe religieux dans une salle de classe.

Le cléricalisme n'accepte jamais ses défaites.

L'Associazione Nazionale del Libero Pensiero « Giordano Bruno » a aussitôt exprimé sa protestation.

En France, depuis la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, le cléricalisme cherche toujours à remettre en question cette loi (et, parfois, il y arrive).

En Italie, malgré la Constitution républicaine de 1946, il a obtenu le maintien du Concordat mussolinien de 1929, y compris par les textes de 1984-1985.

La Fédération nationale de la Libre Pensée française et l' Associazione Nazionale del Libero Pensiero « Giordano Bruno » le disent nettement :

La justice, l'école n'appartiennent pas aux religions !

Nous en appelons à la solidarité internationale de tous les laïques, de tous les libres penseurs ! Nous en appelons à tous les syndicats enseignants à travers le monde !

Faites parvenir vos prises de position à :

Associazione Nazionale del Libero Pensiero « Giordano Bruno »
Fédération nationale de la Libre Pensée française

Notre demande est simple :

Aucune sanction contre le professeur Coppoli ! Pas d'enseignement sous les signes religieux !

NOMS	ADRESSES	SIGNATURES	NOMS	ADRESSES	SIGNATURES